



Commune de Tourrettes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Quatorze Juin,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2016

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT – J.L. GIRAUD– G. BARRA, **Adjoint**

S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER – S. ARNOULD - S. ALLEG - A. PELLEGRINO –
E. MENUT - J. TOCQUER - N. PERRICHON– S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : C. VELAY (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) – A. RASKIN (pouvoir donné à C. BOUGE) -

C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à R. AUBAULT) - J. RAYNAUD (pouvoir donné à G. BARRA)

Absents

: A-M. GAUBERTI - W. DUBOSQ - A. CELKA

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire précise au conseil municipal qu'en raison de plusieurs avancements de grade et de la réorganisation des services, il convient de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel :

<u>Création de postes</u> :	<u>Suppression de postes</u> :
- 2 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	- 2 adjoints administratifs 1 ^{ère} classe
- 1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 80%	- 1 adjoint administratif 1 ^{ère} classe 80 %
- 1 animateur principal 2 ^{ème} classe	- 1 animateur
- 1 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	- 1 ATSEM
	- 2 agents de maîtrise principaux
	- 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs du personnel comme indiqué ci-dessus,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat..



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE